

Ordre du jour sur l'adresse de la société populaire de Villemur, district de Toulouse, qui témoigne de l'avancement de la Raison, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Ordre du jour sur l'adresse de la société populaire de Villemur, district de Toulouse, qui témoigne de l'avancement de la Raison, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 689;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31531_t1_0689_0000_9

Fichier pdf généré le 23/01/2023

public que vous avez fondé sur des bases sacrées, les droits et la souveraineté du peuple. Nous ne vous disons pas de rester à votre poste, il nous suffit de savoir que vous avez juré de sauver la patrie, hâtez le triomphe de la liberté et de l'égalité : vivre et mourir pour elles, c'est le vœu de nos cœurs républicains.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Saint-Affrique, 18 vent. II*] (2).

« Représentants,

Les administrateurs révolutionnaires du district de la Montagne placés par votre vertueux collègue, Paganel, vous offrent le tribut de leur reconnaissance, en contemplant avec enthousiasme, le génie de la Liberté, qui plane sur la Montagne tutélaire. Oui, Législateurs, depuis la régénération du grand corps politique, nous pouvons dire que nous comptons nos jours, par vos bienfaits ; à votre exemple, nous travaillerons sans relâche à consolider l'édifice du bonheur public, que vous avez fondé sur des bases sacrées, les droits et la souveraineté du peuple. Nous ne vous dirons pas, Législateurs, de rester à votre poste, il nous suffit de savoir, qui vous avez juré de sauver la patrie ; hâtez la dernière heure des conspirateurs de tout genre. Hâtez le triomphe de la liberté, de l'égalité. Vivre et mourir pour elles, c'est le vœu de nos cœurs républicains, ce sont les expressions franches et prononcées des administrateurs du district de la Montagne. »

DELMAS (*présid.*), D. SARRUD, MAZARIN, GRAND, LAPORTALÈRE, TOULOCHÉ, DURAND, MERCIER, GUÉRAUD (*agent nat.*).

7

La société populaire de Vichy, composée de tous les habitans de cette commune, applaudit aux mesures révolutionnaires décrétées par la Convention, et jure de les maintenir de tout son pouvoir. Elle annonce que la commune dont la population ne va pas à mille âmes, compte dans les diverses armées de la République 68 défenseurs de la patrie, enrôlés volontairement, et auxquels elle a donné 2 600 l.; qu'il y a un an elle a fait déposer au district 36 habits d'uniformes, et beaucoup d'effets d'équipement; qu'ayant renoncé une des premières au fanatisme, elle a fait don à la Nation de 75 marcs d'argenterie, et de 493 l. de cuivre provenant de ses églises; que dans le courant de la décade dernière, elle a remis au comité de surveillance de Cusset 105 l. en argent monnoyé, 312 l. 10 s. en assignats, 4 petites croix d'or, 8 croix d'argent, 100 l. de charpie, 84 chemises, 2 paires de bas et 4 paires de guêtres : enfin, qu'elle a toujours payé exactement ses contributions, et que les rôles de 1793, qui ne sont en recouvrement que depuis peu de temps, sont presque remplis.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXIII, 445-46.

(2) C 294, pl. 983, p. 30.

(3) P.V., XXXIII, 446. Bⁱⁿ, 30 vent. (1^{er} suppl.).

8

La société populaire de Villemur, district de Toulouse, écrit que le fanatisme est banni de cette commune, et que ses habitans se livrent tout entiers au culte de la raison; elle désire que son exemple soit suivi dans toute la République, pour prouver à l'univers que les Français ne veulent souffrir aucun genre de despotisme.

L'ordre du jour, invoqué sur cette adresse, est adopté (1).

[*Villemur, 29 pluv. II*] (2).

« Représentants,

Le fanatisme n'est plus à l'ordre du jour, nous méprisons autant les marchands d'ornemens que les armées combinées des despotes, nous avons un curé, nous l'avons renvoyé pour nous livrer en entier au culte de la Raison. Puisse notre exemple être bientôt suivi de toutes les communes de la République, afin de prouver, par ce moyen, à l'univers que les Français ne veulent aucun genre de despotisme. S. et F. »

LAPEIRE (*présid.*), GIBERT cadet (*secrét.*), RATIER (*secrét.*), VALADET (*secrét.*), BENECH fils (*secrét.*).

9

Les administrateurs du district de Chatillon-sur-Seine, département de la Côte-d'Or, annoncent que depuis que les biens des émigrés sont en vente, ils ont fait 81 adjudications, que le prix de l'estimation étoit de 66,143 l., et que celui de la vente s'est élevé à 201,377 liv.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (3).

10

La municipalité et la société populaire de Fos, district de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne, écrivent qu'habitans le dernier village de France vers la frontière d'Espagne, ils ne connoissent point de patrie avant la révolution, mais qu'aujourd'hui elles ont le bonheur d'en avoir une : elles prient la Convention de ne quitter les rênes du gouvernement que quand il sera assis sur des bases inébranlables, et demandent le bulletin.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de correspondance (4).

[*Fos, 18 vent. II*] (5).

« Citoyens représentants,

Habitans du dernier village de l'ancien territoire français vers la frontière d'Espagne, avant

(1) P.V., XXXIII, 446. Bⁱⁿ, 30 vent. ; *Débats*, n° 548, p. 14.

(2) C 295, pl. 996, p. 14.

(3) P.V., XXXIII, 446-47. Bⁱⁿ, 30 vent. ; *C. Eg.*, n° 580.

(4) P.V., XXXIII, 447.

(5) Dxl 25, doss. 127, p. 8.